

Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018344-0001

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 10 décembre 2018

28 – Préfecture d'Eure-et-Loir DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales Bureau de la Légalité et des Elections

Arrêté préfectoral portant transfert de la trésorerie de rattachement du syndicat Brou - Bullou - Yèvres - Gohory



PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales Bureau de la légalité et des élections

Intercommunalité

Arrêté préfectoral portant transfert de la trésorerie de rattachement du syndicat Brou – Bullou – Yèvres - Gohory

La Préfète d'Eure-et-Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-1 et L.1617-4;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n° n°36/2018 du 3 octobre 2018 donnant délégation de signature au profit de M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 953 du 8 septembre 2006 modifié portant création du syndicat intercommunal de Brou – Bullou – Yèvres ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 novembre 2018 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRETE:

article 1^{er}: A compter du 1^{er} janvier 2019, la trésorerie de rattachement du syndicat Brou – Bullou – Yèvres - Gohory est la trésorerie de Châteaudun.

article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Châteaudun et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 1 0 DEC. 2018

La Préfète, Pour la Préfète, Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ

